

Paupérisation : de quoi on parle ?

- **De manière générale :**

D'après le Larousse : phénomène social par lequel des groupes sociaux se trouvent plongés dans une **situation d'appauvrissement** de plus en plus profond

- Soit parce qu'on arrive plus à maintenir son niveau de vie
- Soit parce que son niveau de vie progresse moins vite que celui des autres groupes sociaux

- **Dans le parc social :**

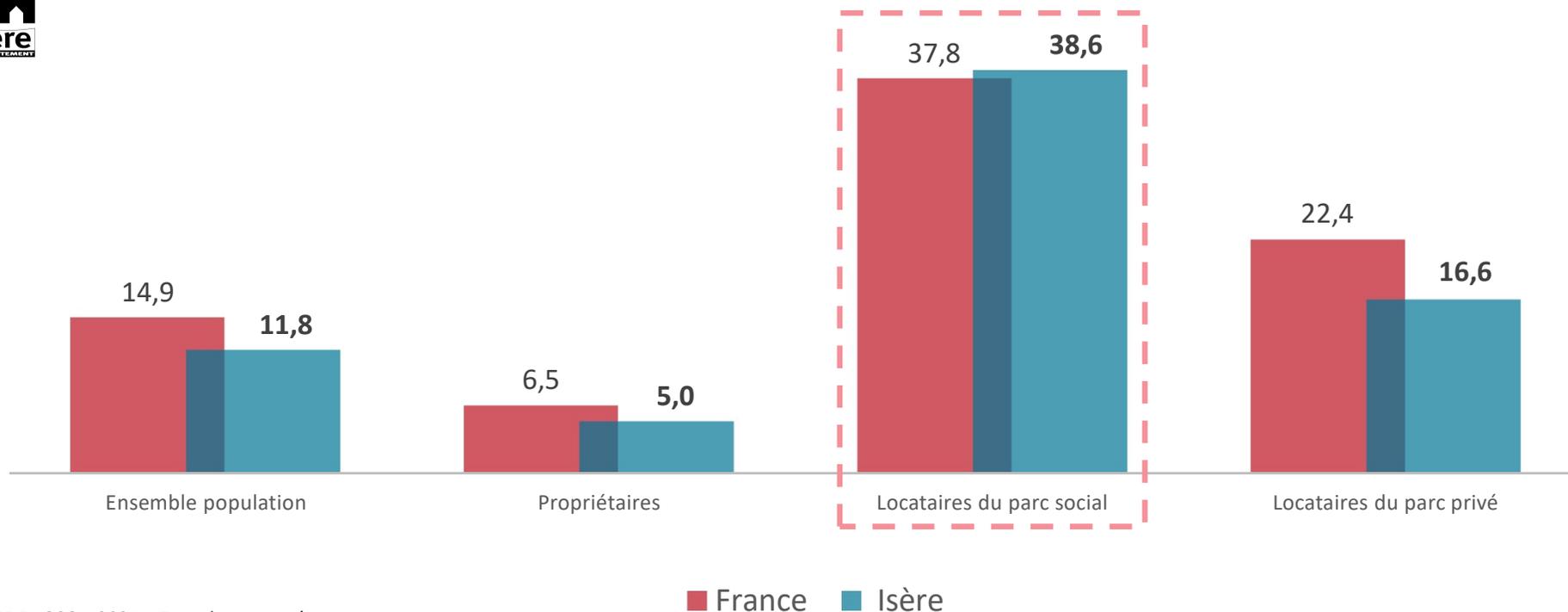
La paupérisation des locataires a plusieurs explications :

- l'appauvrissement des occupants en place
- l'appauvrissement des nouveaux entrants
- le départ plus fréquent des occupants les plus aisés vers l'accession à la propriété ou vers le locatif privé



Des locataires du parc social plus pauvres que dans les autres formes d'habitats

Taux de pauvreté en France et en Isère

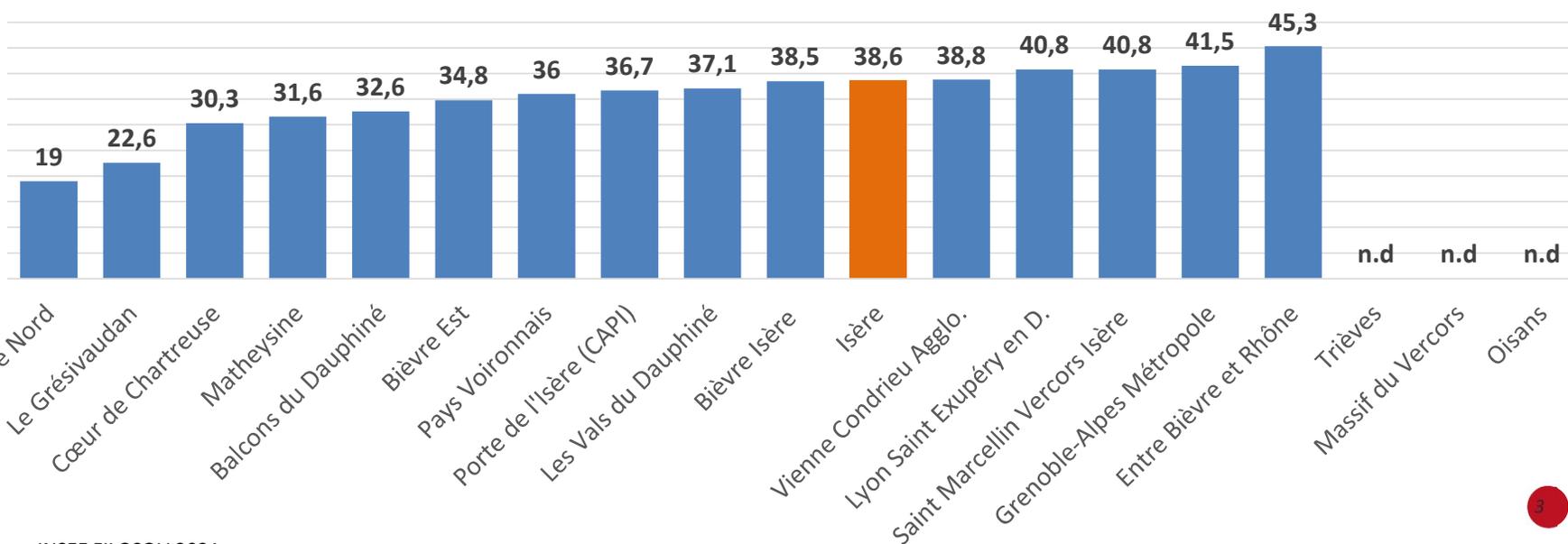


Source : INSEE FILOSOLI 2021 – Taux de pauvreté : inférieur à 60% du revenu disponible médian des ménages

Des locataires du parc social plus ou moins pauvres selon les territoires



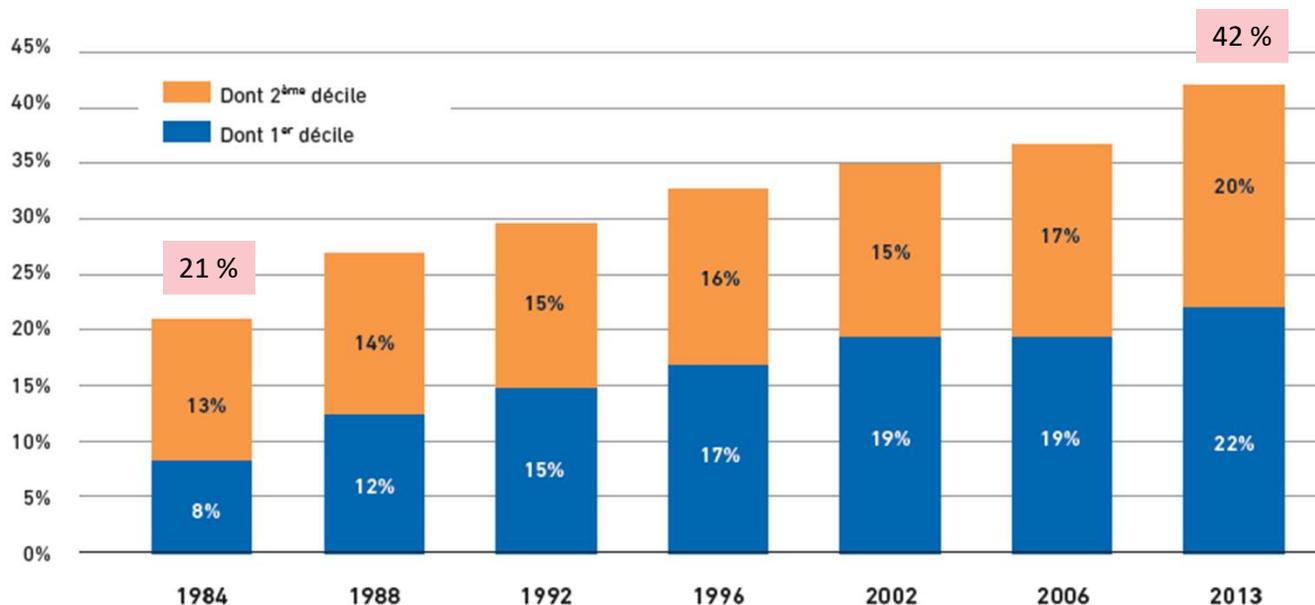
Taux de pauvreté des locataires du parc social dans les EPCI de l'Isère



Source : INSEE FILOSOLI 2021

Une paupérisation des locataires du parc social ancienne et continue

Evolution de la part des ménages locataires du parc HLM sous le premier et deuxième décile de revenu par UC



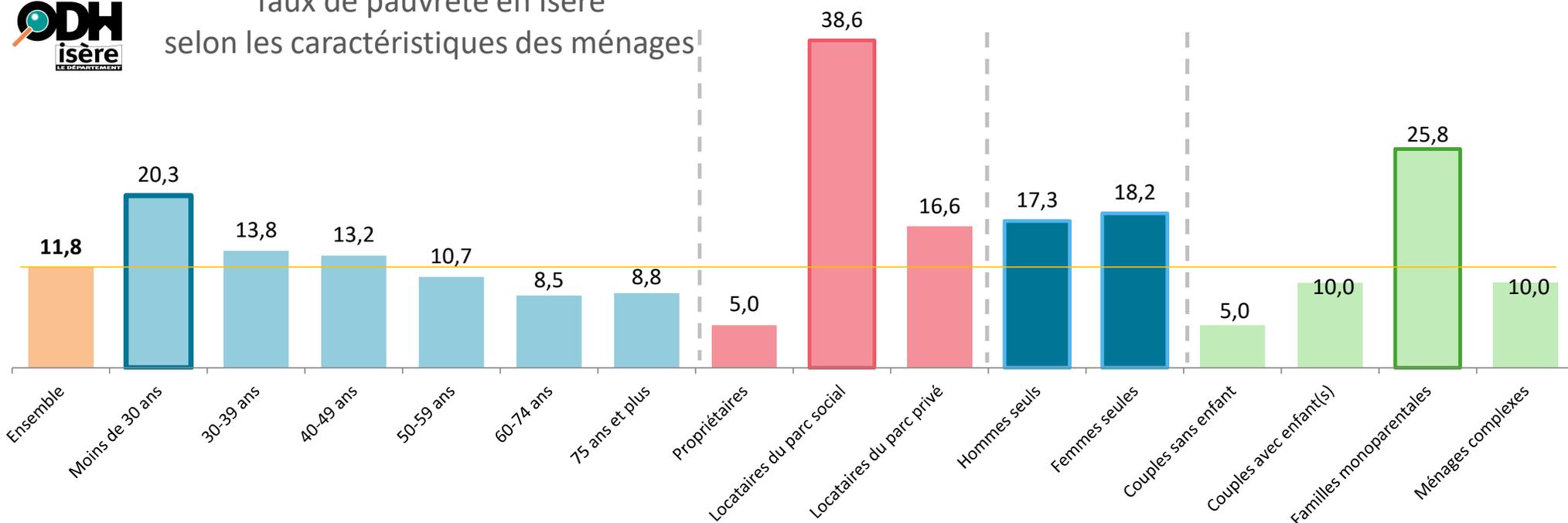
Source : Enquêtes Logement de 1984 à 2013-France, hors ménages dont la personne de référence est étudiante, hors ménages déclarant des revenus négatifs

En 1984, 21% des ménages locataires du parc social se trouvaient sous le 2^{ème} décile. La forte hausse entre 1984 et 2013 traduit le phénomène de paupérisation des locataires du parc social. Depuis la dernière enquête Logement (2013), ce phénomène s'est poursuivi.

Une pauvreté des ménages aux multiples visages



Taux de pauvreté en Isère
selon les caractéristiques des ménages



Source : INSEE FILOSOLI 2021

Et dans le parc social de l'Isère ?

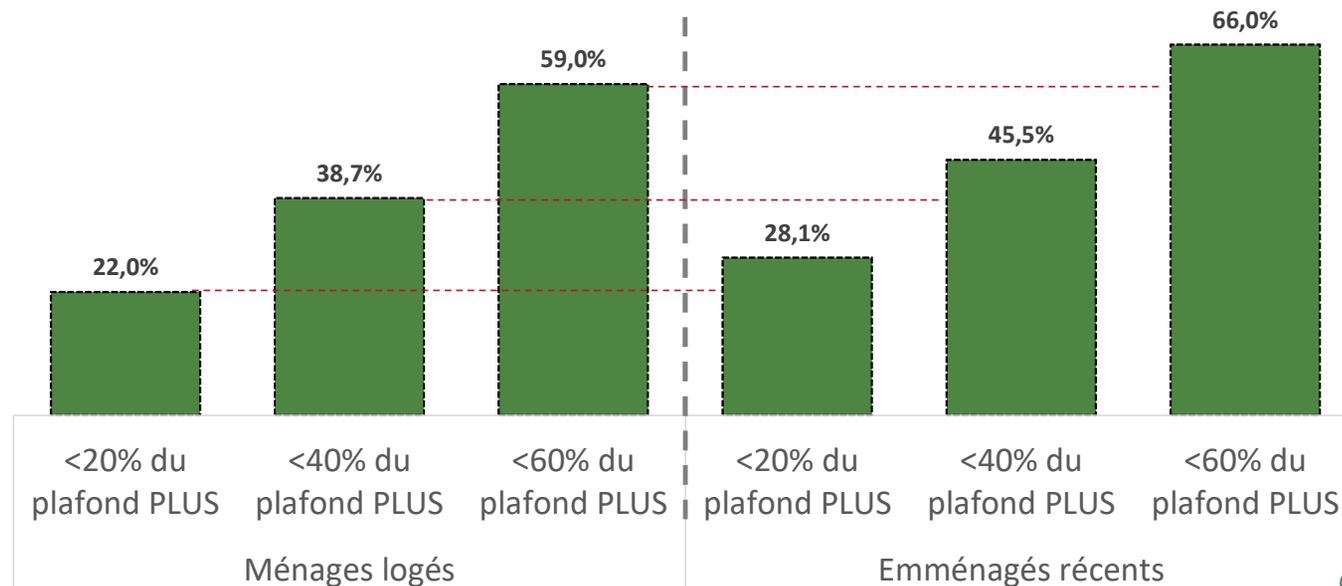
NB : Pour un couple avec 2 enfants : Plafonds PLUS = 3 750 €/mois et Plafonds PLAI = 2 073 €/mois (plafonds 2025)

Les demandeurs sous plafonds
PLAI (60 % du plafond PLUS)
en 2023 :

62 %
de la demande

72 %
des attributions

Revenus des occupants du parc social en Isère



Source : OPS 2022

Courant 2021

Paupérisation du parc social isérois : en synthèse



Le phénomène de paupérisation des locataires du parc social est :

Massif

39 % des locataires du parc social sous le seuil de pauvreté

Continu et en progression

La part des ménages locataires du parc social sous les 2 premiers déciles de revenu a doublé en 30 ans

Inégal selon le profil des demandeurs

Les familles monoparentales et les personnes seules particulièrement touchées

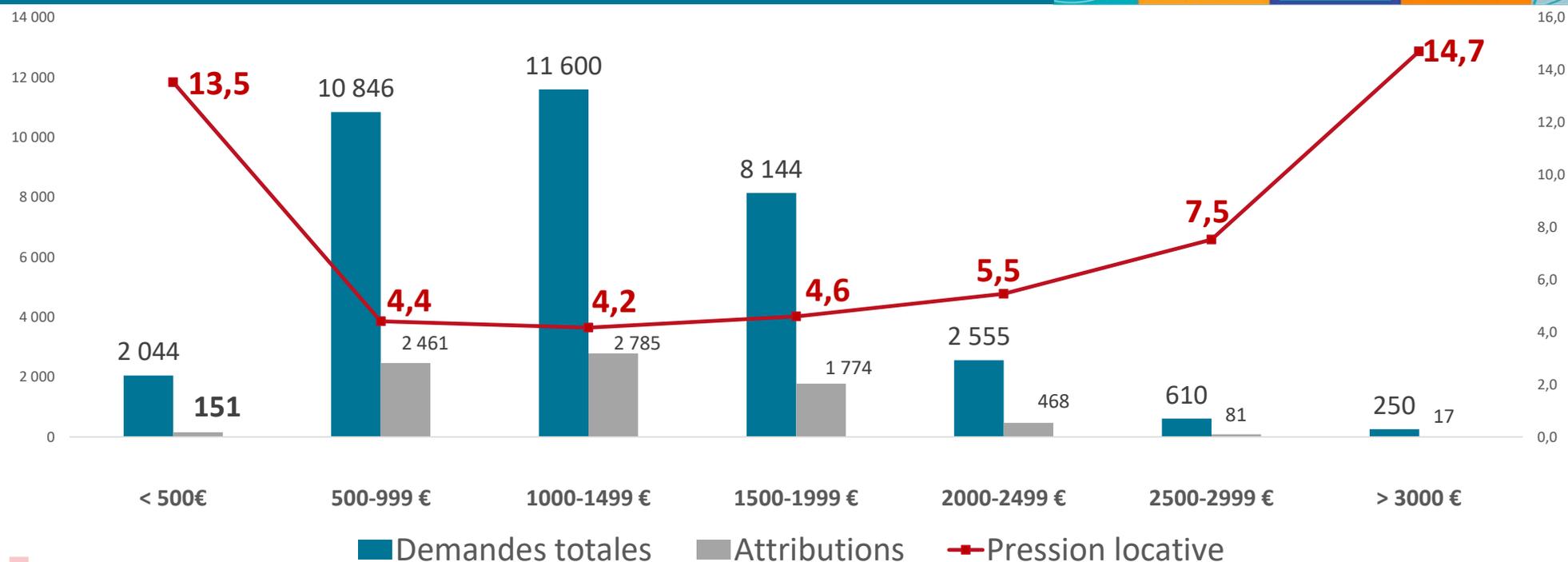
Plus intense que dans les autres formes d'habitat

17 % des locataires privés isérois sous le seuil de pauvreté contre 39 % dans le parc social

Plus intense chez les nouveaux entrants que pour les locataires déjà en place

59 % des occupants actuels du parc social sont sous plafonds PLAI contre 66 % pour les nouveaux entrants

Pression locative selon les niveaux de revenus mensuels par UC des demandeurs



151 attributions à des ménages avec revenus inférieur à 500 € = **2 %** des attributions totales
2612 attributions à des ménages avec revenus inférieurs à 1000 € = **26 %** des attributions

Les seuils de reste pour vivre appliqués en Isère : qqs exemples

| Nbre part | COMPOSITION | Montant RPV |
|-----------|--|-------------|
| 1 | Un adulte sans enfant à charge | 270 € |
| 1 | Personne seule en situation de handicap | 270 € |
| 1,5 | Couple ou 2 adultes en colocation | 495 € |
| 1,5 | Jeune couple sans enfant à charge | 495 € |
| 1,5 | deux personnes dont une au moins est en situation de handicap | 495 € |
| 1,3 | Monoparental avec 1 enfant - 14 ans | 429 € |
| 1,5 | Monoparental avec 1 enfant + 14 ans | 495 € |
| 1,8 | Couple avec 1 enfant - 14 ans | 594 € |
| 2 | Couple avec 1 enfant + 14 ans | 660 € |
| 1,6 | Monoparental avec 2 enfants - 14 ans | 528 € |
| 1,8 | Monoparental avec 2 enf dont 1 - 14 ans | 594 € |
| 2 | Monoparental avec 2 enfants + 14 ans | 660 € |
| 2 | 3 personnes dont une au moins est en situation de handicap | 660 € |
| 2,1 | Couple avec 2 enfant - 14 ans | 693 € |
| 2,3 | Couple avec 2 enfants dont 1 - 14 ans | 759 € |
| 2,5 | Couple avec 2 enfants + 14 ans | 825 € |